

Annexe 4 - MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL - SUIVI de la CTG Golfe et des étangs

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé de des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique.
- Ce comité se réunit à minima une fois par an ;
- Des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- l'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- l'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- la mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- la conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.



Les modalités de pilotage et d'évaluation



Comité de pilotage

- Suivre l'avancée de la convention et valider les ajustements
- Veiller à sa mise en œuvre progressive et son actualisation régulière
- S'assurer du suivi de la démarche évaluative tout au long du déroulement.
- Veiller à la bonne articulation entre la CTG et les autres politiques et dispositifs mis en œuvre sur le territoire en lien avec le SDSF
- Se réunit à minima 1 fois par an

- Représentants politiques et stratégiques (signataires) (décideurs et financeurs)

Comité technique

- Suivre l'état d'avancement du plan d'actions et proposer les ajustements nécessaires
- Veiller aux moyens financiers et techniques mobilisés
- Valider les éléments: résultats, facteurs de réussite, difficultés et perspectives à présenter au Comité de pilotage
- Contribuer et garantir la mise en place de la démarche évaluative
- Se réunit 1 à 2 fois par an

- Représentants stratégiques (signataires)

Groupe projet Instance de coopération opérationnelle

- Assurer le pilotage opérationnel, le suivi des réalisations, l'animation et la communication des actions
- Participer à la coordination entre les acteurs
- Animer les dynamiques territoriales et/ou partenariales en appui et en ingénierie
- Organiser les réunions du Comité de Pilotage et du Comité Technique, notamment en préparant les supports nécessaires
- Piloter le diagnostic et l'évaluation
- Réaliser le rapport d'activités annuel
- Se réunit 1 fois tous les mois en moyenne avec la CAF
- Rencontre CDC bimensuelle

- Représentants opérationnels (Chargé de coopération, personnes ressources CTG, Chargé de mission Caf)

Commissions de travail

- Développer une expertise thématique
- Garantir la planification des actions et des moyens à mettre en œuvre
- A structurer autour des objectifs prioritaires du plan d'actions

- Représentants: acteurs locaux, institutionnels, opérateurs, gestionnaires de services



Les missions confiées aux chargés de coopération CTG

Mettre en œuvre les politiques familiales et sociales

- Animation et suivi des décisions du Copil
- Suivi de la programmation du plan d'actions
- Mobilisation des expertises spécifiques
- Evaluation en continu des actions et la démarche projet

Animer la mise en réseau des acteurs

- Information et régulation entre les chargés de coopération du territoire – réalisation de supports communs
- Action d'information et de sensibilisation en direction des partenaires institutionnels et territoriaux

Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles

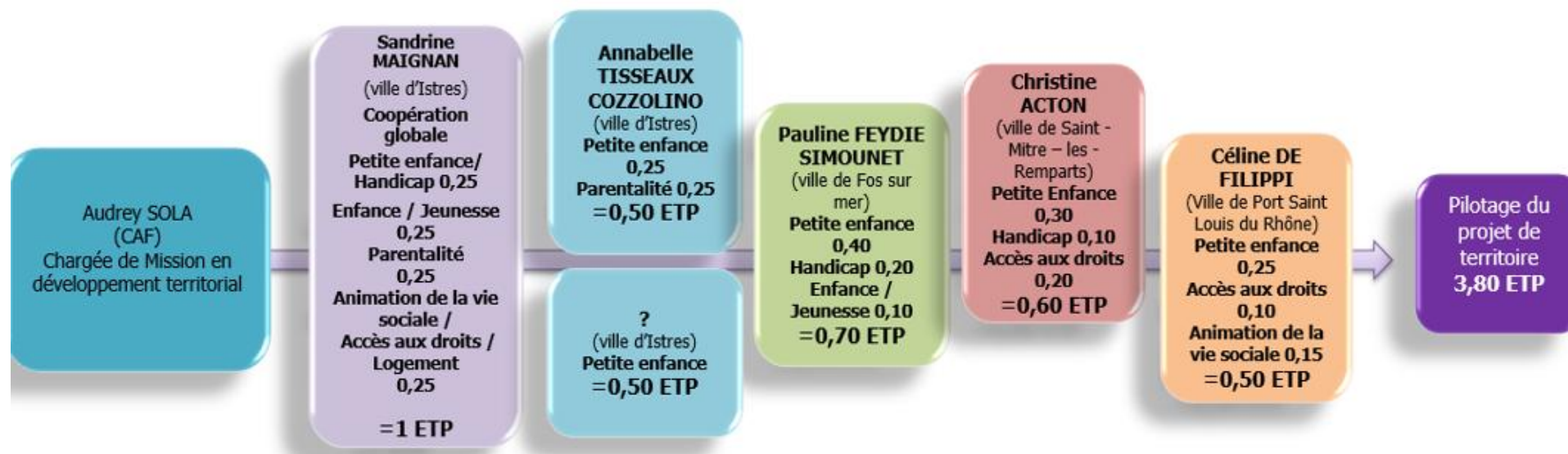
- Préparation et conduite du diagnostic partagé
- Veille sur le fonctionnement des groupes de travail
- Conception et diffusion d'outils de suivi, d'échanges et d'informations entre les commissions de travail, et les instances de pilotage CTG

Organiser et animer la relation avec la population

- Développement de dispositifs permettant d'animer une concertation et une participation avec le public
- Mise en relation des initiatives citoyennes
- Conception de supports de communication



Schéma de pilotage Ctg – équipe des chargés de coopération



Effectif total : 3.8 ETP chargés de coopération (CDC) cofinancés par la Caf

- Effectif existant en 2025 : 3,1 ETP
- Développement de 0,7 ETP répartis :
 - + 0,2 ETP à Fos Sur Mer
 - + 0,5 ETP à Istres

L'affectation thématique de chaque CDC sera à préciser selon la ventilation de déclaration d'activités du portail *partenaires CAF (AFAS)*:

1. *Petite enfance/inclusion*
2. *Enfance/Jeunesse*
3. *Parentalité*
4. *Accès aux droits, animation de la vie sociale, numérique, interventions sociales, logement*